



Municipalité de Sonceboz-Sombeval

Dépôt public

Plan de quartier ayant valeur de permis de construire pour les infrastructures d'équipement "Fin des Crêts Ouest"

Conformément à l'article 60 de la loi cantonale sur les constructions, le Conseil municipal de Sonceboz-Sombeval dépose publiquement le plan de quartier « Fin des Crêts Ouest »

Le plan de quartier avec le dossier de demande de permis de construire pour les infrastructures d'équipement est déposé pendant 30 jours,

du mercredi 4 mai au lundi 6 juin 2011

au secrétariat municipal de Sonceboz-Sombeval, pendant les heures d'ouverture habituelles.

Les oppositions et réserves de droit écrites et motivées seront adressées au secrétariat municipal pendant le délai de dépôt public.

Les séances de conciliation auront lieu, le cas échéant, le jeudi 9 juin 2011 dès 17.00 heures. Les opposants sont invités à réserver cette date.

Contenu du dossier du dépôt public :

- Le plan de quartier
- Le règlement de quartier
- Le rapport explicatif au sens de l'art. 47 OAT
- Le dossier de la demande de permis de construire pour les infrastructures d'équipement

Sonceboz-Sombeval, le 2 mai 2011

Le Conseil Municipal